

L'énergie la moins chère
est celle qui n'est pas
consommée



Personnes de contact:

Assistantes sociales

Mme Sylviane GOEBELS

Mme Eliane MANZI

Conseiller en économie d'énergie

Mr LAMBERTY



**Centre Public d'Action Sociale
d'Arlon**



Cellule Energie

Rue Godefroid Kurth, 2i
6700 ARLON

Téléphone : 063 23 03 60

Courriel : cpas@arlon.be

Permanences :

Gaz-eau-électricité

lundi - mardi

de 9 à 12h00

Fonds social mazout

lundi

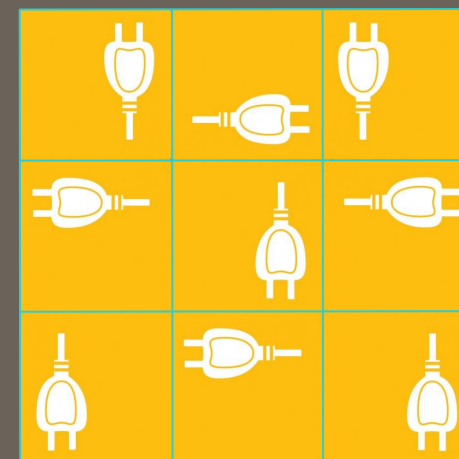
de 14 à 15h30

Vous pouvez aussi demander par
téléphone un formulaire de de-
mande écrite. Il vous suffit alors de
nous le retourner avec les docu-
ments nécessaires.

Ces permanences sont accessibles
sans rendez-vous.



**Ensemble,
faisons baisser
vos factures d'énergie**



**Cellule
énergie**





nos actions

Les factures énergétiques ne cessent d'augmenter au fil du temps avec pour conséquence une forte augmentation de la précarité énergétique. C'est dans ce contexte que la cellule énergie du CPAS d'Arlon met en place, en partenariat avec le Plan Action Prévention Energie de la Région Wallonne, des actions ayant pour objectif de faire diminuer les consommations d'énergie.



Economisons

l'énergie !

Permanences gaz, eau,
électricité et mazout;

Séances gratuites d'information
à la problématique
des économies d'énergie;

Analyse des factures de gaz,
d'eau et d'électricité;

Prise en charge de certaines
dettes énergétiques;

Visite à domicile d'un conseiller
en économie d'énergie;

Suivi des consommations;

Conseils personnalisés;

Information sur les aides et prêts
disponibles pour les travaux
économiseurs d'énergie.



La Cellule Energie, grâce au **Fonds Energie**, recherche avec les sociétés distributrices d'énergie des solutions amiables (plans de remboursement) aux problèmes rencontrés par toute personne résidant à Arlon et en incapacité d'acquitter le paiement des factures de gaz et d'électricité. Le service a également la possibilité de demander la prise en charge financière de certaines dettes pour des personnes en situation d'endettement particulièrement précaire.

La Cellule Energie travaille également en application du **décret wallon du Fonds Social de l'Eau**, qui permet aux personnes en difficulté, après qu'une enquête sociale ait été réalisée, d'obtenir une intervention dans le paiement des factures impayées.

De même, elle réceptionne et traite les demandes **d'allocation chauffage** qui peut être octroyée aux personnes qui sont, soit bénéficiaires de l'assurance maladie-invalidité BIM ou OMNIO, soit ayant de bas revenus, soit qui sont en médiation de dettes.

Le montant de l'allocation est de maximum 210 € pour 1500 litres de mazout par an.

La demande doit être introduite dans les 60 jours suivants la date de livraison.